

# BIÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 204 JUIN-JUILLET 2008

## H U M E U R D E B L E

### BRILLANT !

Bien que les prix des céréales en Europe soient nettement inférieurs à ceux qui ont été atteints les mois passés (voir rubrique Infochiffres), bien que la perspective de récoltes abondantes ne soit pas à la nature à les faire remonter sensiblement, Bruxelles vient de prolonger la suspension des droits de douane céréaliers décidée l'automne dernier par les ministres de l'Agriculture de l'UE.

La valeur du dollar donnant aux concurrents des céréaliers européens

un bonus non négligeable en termes de compétitivité, il aurait été logique et légitime que la Commission européenne s'abstienne, comme l'aurait fait n'importe quel vrai Gouvernement dans ces circonstances.

Quelles motivations l'animent-elle donc pour prendre des décisions pareilles, de nature à discréditer l'Europe aux yeux de ses citoyens et ainsi, à l'affaiblir?

## ENVIRONNEMENT

### L'AGPB DIT OUI À LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS

En s'engageant le 3 juin en faveur de la certification environnementale des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, ORAMA, dont l'AGPB est l'une des constituantes avec l'AGPM et la FOP, a été l'une des premières organisations agricoles à donner concrètement suite aux orientations prises au Grenelle de l'Environnement en la matière.

ORAMA propose un schéma de certification Haute Valeur Environnementale qui est fondé sur un référentiel de mesures et qui prévoit trois niveaux de progression, de façon à inciter les agriculteurs à y adhérer. Une expérimentation de ce schéma sera entreprise à la rentrée dans un département pilote.

Ce dispositif vise à mettre en évidence le professionnalisme et la transparence des producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, ainsi qu'à accompagner leurs nouveaux progrès en matière de protection de l'environnement. Le Gouvernement et la société seront de la sorte en mesure d'apprécier clairement le sens de la responsabilité des agriculteurs et leur capacité à gérer au mieux les situations à risque potentiel. Ceci devrait permettre une meilleure adaptation de la réglementation aux exigences de productivité, de qualité et de compétitivité des exploitations agricoles.

### PICARDIE : DES ACTIONS-MODÈLE CONTRE L'ÉROSION DES TERRES PAR RUISSELLEMENT

Un colloque tenu fin mars à l'Institut La Salle-Beauvais a permis d'appréhender l'intérêt des actions conjointes des collectivités territoriales et du milieu agricole picards contre l'érosion des sols par ruissellement et les coulées de boues qu'elle peut entraîner.

La Picardie est l'une des régions de France les plus sensibles à ce phénomène -il peut se produire des pertes de sol de 15 à 20 tonnes/hectare par an, estime l'INRA- et ses trois départements se sont mobilisés pour le combattre. C'est ainsi que dans la Somme, un organisme d'études créé par le département et la Chambre d'Agriculture, SOMEA, travaille sur trente bassins versants représentant une surface de 71 000 hectares (710 km<sup>2</sup>). Dix-neuf d'entre eux ont déjà fait l'objet d'aménagements, des études étant en cours pour les autres. Les aménagements sont de deux types. D'une part, il s'a-

git de fossés, de bassins hydrauliques, de diguettes. D'autre part, il y a recherche d'une capacité optimale des sols à freiner l'écoulement de l'eau de pluie et à absorber cette dernière. Cette optimisation repose notamment sur la mise en place de haies, de bandes enherbées, de jachères, sur l'implantation de cultures intermédiaires et sur des choix concertés d'assolements entre agriculteurs.

Le coût de ces aménagements s'élève en moyenne à 150/170 €/ha et il est pris en charge par le département, les syndicats intercommunaux et l'Union européenne.

## FILIÈRES

### BIOMASSE CÉRÉALIÈRE : PERCÉE NOTABLE DANS L'ÉLECTRICITÉ ET LA CHALEUR

Sur les 22 projets retenus en juin par le Gouvernement consécutivement à son appel d'offres de 2006 pour la production d'électricité et de chaleur (« cogénération ») à partir de biomasse, 9 reposent sur l'utilisation de paille, de cannes de maïs et de cultures énergétiques.

À l'issue du premier appel d'offres, en 2004, il n'y en avait aucun. Cette percée de la biomasse céréalière fait suite au rappel, lors du Grenelle de l'Environnement, de l'importance de la biomasse pour la réalisation de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France en 2020.

6 des 9 projets cités ci-dessus ont été conçus en vue d'approvisionner en énergie des usines de production de bioéthanol. Par la substitution de cette énergie renouvelable à des énergies fossiles, la supériorité des bilans énergétique et environnemental du bioéthanol par rapport à ceux de l'essence sera encore accrue.

Dans sa réponse à l'appel d'offres, le Gouvernement garantit aux nouvelles usines le rachat de leur production d'électricité à des prix spécifiques dont la moyenne s'élève à 128 €/MWh. Ce chiffre est nettement supérieur aux 49 à 61 € du tarif commun de rachat fixé en 2002 - et toujours appliqué actuellement- pour l'électricité produite à partir de biomasse. Il est indispensable que ce tarif commun soit revalorisé, comme cela a été le cas déjà pour l'électricité produite à partir de l'énergie solaire et de biogaz. Outre les unités du type de celles qui viennent d'être retenues -plus de 5 MW- le développement de projets de taille moyenne ou petite est également nécessaire pour atteindre l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020.



CÉRÉALIERS DE FRANCE

## À LA ROCHELLE, BIENTÔT, UN NOUVEAU BIODIESEL INTÉGRANT DU BIOÉTHANOL

Le biodiesel, issu des plantes oléagineuses, et le bioéthanol, issu des céréales et de la betterave, vont se rejoindre pour donner naissance à un nouveau type de biodiesel, l'ester éthylique d'huile végétale ou EEHV. Après 3 années de recherches, de tests et d'essais, la production de ce biodiesel entre maintenant dans une phase industrielle. Le 30 mai dernier, la première pierre d'une usine fonctionnant sur la base d'un procédé original a en effet été posée à la Rochelle à proximité des silos de SICA Atlantique. L'usine sera mise en service fin 2008 avec une capacité de production de 13 000 t par an. Après ajustement du processus industriel, elle sera dimensionnée pour passer au début de 2010 à un rythme de production annuelle de 60 000 tonnes.

Le procédé utilisé présente un double avantage par rapport au procédé habituel d'obtention du biodiesel. D'une part, il permet de produire un biodiesel purement végétal, le bioéthanol, alcool issu de la fermentation de céréales ou de betteraves, remplaçant un alcool pétrochimique, le méthanol. D'autre part, le nombre d'opérations est moindre : il n'y a plus à triturer (presser) les graines oléagineuses, la matière première de base, et il n'intervient plus de semi-raffinage d'huile brute.

Les investisseurs sont 40 coopératives et négociants en grains, ainsi que l'établissement financier des producteurs d'oléoprotéagineux, SOFIPROTEOL, et PICOTY S.A., groupe pétrolier indépendant installé à proximité de SICA Atlantique.

## QUALITÉ

### CHARTES DE PRODUCTION DES CÉRÉALES : UNE CONFIRMATION, DES ÉVOLUTIONS

Lancé en 2001 par ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, et par l'Institut de recherche technologie alimentaire (IRTAC), le dispositif « Chartes de production - Céréales de France » s'est vu renouveler par arrêté du 17 mars 2008 sa reconnaissance comme exigence minimale du cahier des charges de Certification de Conformité Produit (CCP) des blés, farines et pains.

Décrivant espèce par espèce les modes de culture les mieux à même de contribuer à la qualité des produits et d'assurer la protection de l'environnement, les Chartes sont reprises dans de nombreux cahiers des charges d'entreprises et fédérations d'entreprises agro-alimentaires. L'approvisionnement de ces entreprises par des organismes collecteurs de céréales référencés chartes de production donne droit à apposer une marque distinctive sur les produits qu'elles commercialisent.

De nouvelles versions des chartes ont été mises au point pour intégrer les dernières évolutions réglementaires et techniques relatives à la production de céréales (par exemple, en matière d'hygiène, de sécurité, de prévention des maladies des grains). Elles entreront en application à partir de la récolte 2009.

## PROGRÈS TECHNIQUE

### LE GPS REDONNE DES AILES AU SEMIS AÉRIEN DU RIZ

"Flash Agri Zone ALENA", bulletin des Services Agricoles des Missions Economiques françaises en Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis, Mexique) rapporte que 200 000 hectares de riz ont été ensemencés par avion ce printemps en Californie.

La méthode, pratiquée également à une moindre échelle en Italie et en

Australie, n'est pas nouvelle : elle existe depuis les années 20. Cependant, l'avènement de nouvelles technologies telles que le GPS lui a donné un regain d'intérêt, le pilote pouvant semer avec une précision de moins d'un mètre.

Le semis aérien trouve son origine dans le fait qu'en inondant les champs avant de semer du riz, le développement de mauvaises herbes est limité et les rendements sont donc accrus. La Californie a ainsi plus que doublé sa production en 10 ans. La méthode est toutefois risquée pour les pilotes, qui survolent les champs à 240 km/h à moins de 10 mètres d'altitude et effectuent une centaine de décollages et atterrissages par jour. 16 accidents ont été recensés en Californie depuis 2006, dont 2 mortels.

## INFOCHIFFRES

### SOLDE RECORD DU COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER FRANÇAIS EN 2007

(milliards €)

Année civile	Grains	Produits des céréales	Total
2007	+ 4,195	+ 1,067	+ 5,262
2006	+ 3,644	+ 0,958	+ 4,602
2005	+ 3,680	+ 0,815	+ 4,495
2004	+ 3,722	+ 0,812	+ 4,534
2003	+ 3,778	+ 0,707	+ 4,485
2002	+ 3,483	+ 0,697	+ 4,180
2001	+ 3,602	+ 0,654	+ 4,256
2000	+ 4,016	+ 0,682	+ 4,698

Source : Douanes/Agreste

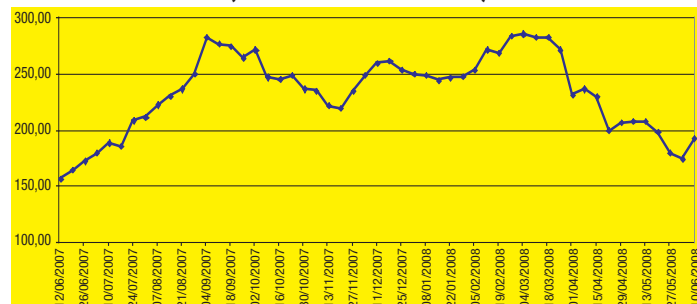
### SEMAINE PAR SEMAINE, UN AN D'ÉVOLUTION DU PRIX DU BLÉ FRANÇAIS

Coté 157 € le 12 juin 2007 en rendu Rouen (frais de transport jusqu'au port de Rouen inclus), le blé tendre classe 1 est monté jusqu'à 283 € le 4 septembre et même à 286 € le 4 mars avant de décrocher début avril, de baisser jusqu'à 170 € fin mai sous l'effet de prévisions de bonnes récoltes dans le monde, puis de remonter à 193 € le 10 juin dernier.

Compte tenu de l'étalement des ventes de la récolte 2007 par les exploitants (de mars 2007 à mars 2008 pour la quasi-totalité), la moyenne du prix payé au producteur est estimée à 180 €/tonne. Le prix producteur est inférieur d'environ 20 €/tonne en moyenne au rendu Rouen, compte tenu des taxes spécifiques sur les céréales, ainsi que des frais d'intermédiaires et de transport.

De leur côté, en un an, les charges ont nettement augmenté, notamment du fait de l'évolution des prix des carburants et des engrais (entre les récoltes 2007 et 2008, +60 % environ pour les premiers et +27% pour les seconds).

#### Un an de cotation du blé tendre classe 1 rendu à Rouen (12/06/07 au 10/06/08)



Source : La Dépêche/Le Petit Meunier

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.